

Agreste Rhône-Alpes

Coup d'oeil

n° 154 - Avril 2013

L'agriculture biologique en Rhône-Alpes

recensement
agricole
2010



Un profil bio s'affirme

Région leader,
grâce à la Drôme



Première région française pour le nombre d'exploitations bio, Rhône-Alpes regroupe plus de deux mille d'entre elles ; leur effectif a doublé en dix ans. La Drôme est de loin le département français qui compte le plus grand nombre d'exploitations bio. Toutes les orientations sont engagées dans l'agriculture biologique rhônalpine, même si, en nombre d'exploitations, les spécialisations viticulture et arboriculture dominent.

En comparaison avec l'agriculture conventionnelle, les exploitations bio ont plus fréquemment une dimension économique moyenne * ou grande *. Leurs chefs sont plus jeunes avec un meilleur niveau de formation. Pour optimiser leurs résultats économiques, ils ont plus largement développé les activités de diversification * et la vente en circuits courts *.

L'essor de l'agriculture biologique régionale devrait continuer : Rhône-Alpes est la région française où les projets de conversion sont les plus nombreux. Le nombre d'exploitations bio pourrait ainsi doubler en cinq ans.

* Voir définitions en page 4

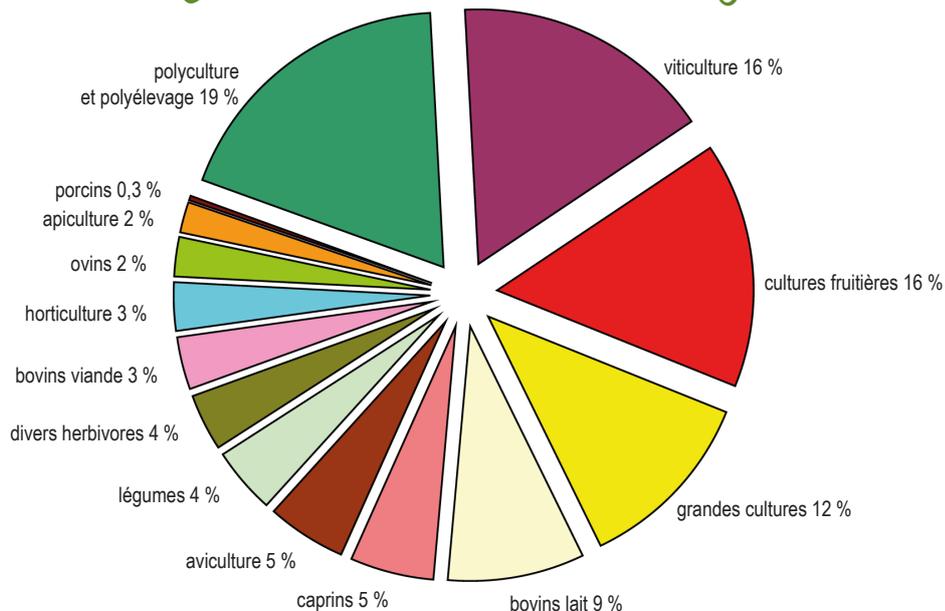
Exploitation bio : au moins un de ses produits est certifié agriculture biologique ; elle peut avoir d'autres productions ne bénéficiant pas de cette certification. Une période de conversion doit être respectée par les exploitations avant qu'elles puissent afficher l'appellation agriculture biologique sur leurs produits. Dans cette publication, les exploitations en cours de conversion sont incluses parmi les exploitations bio.

Exploitation conventionnelle : sans engagement en agriculture biologique.

Rhône-Alpes est la région française qui compte le plus grand nombre d'exploitations bio, deux mille selon le recensement agricole 2010. Elle devance de peu Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. La Drôme domine l'agriculture biologique régionale et même nationale puisqu'elle est très nettement le département français qui compte le

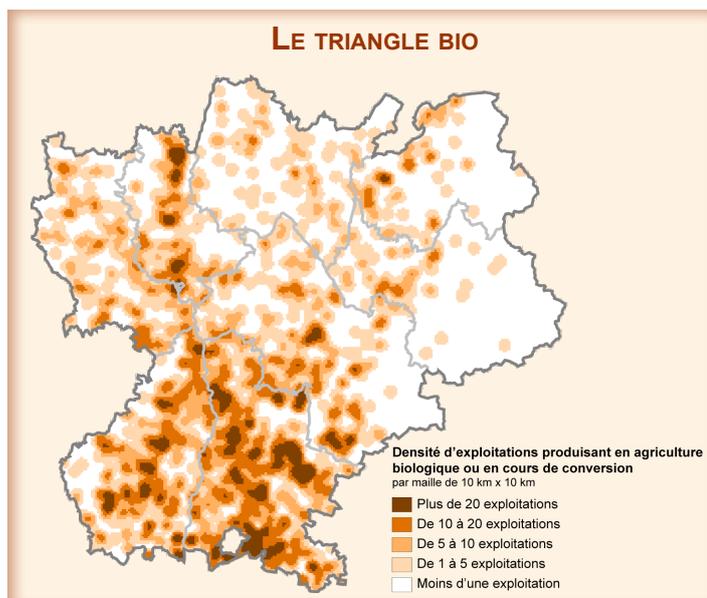
plus grand nombre d'exploitations bio. L'Ardèche et l'Isère sont également bien engagées dans cette voie. Depuis dix ans, aussi bien au niveau régional que national, le nombre d'exploitations bio a plus que doublé. En Rhône-Alpes, la Loire et le Rhône affichent les plus fortes progressions par rapport au recensement 2000.

UN LARGE ÉVENTAIL D'ORIENTATIONS BIO

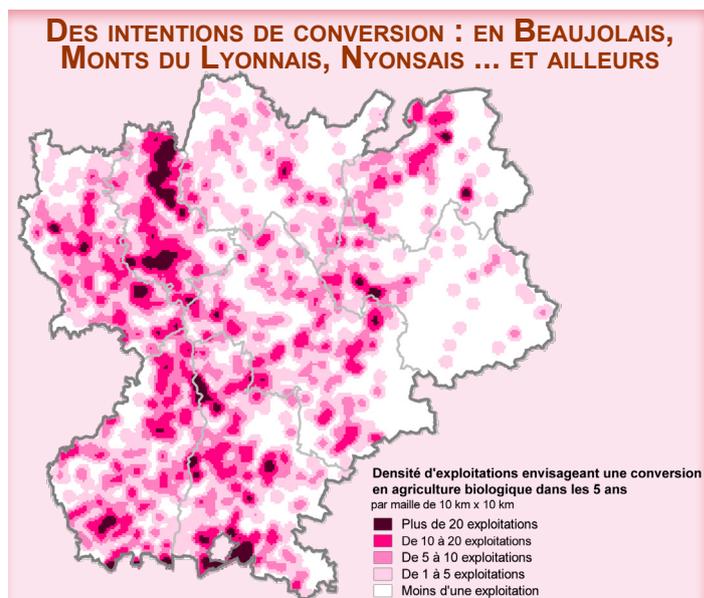


Clé de lecture : 16 % des exploitations engagées en bio appartiennent à l'orientation technique "viticulture".

Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010, © IGN - GéoFLA ®2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010, © IGN - GéoFLA ®2010

Des exploitations dynamiques aux orientations variées

Les principales orientations de l'agriculture rhônalpine comportent toutes des exploitations bio ; si le plus grand nombre d'entre elles se rencontrent en viticulture et en arboriculture, c'est pour le maraîchage de plein champ et les poules pondeuses qu'elles représentent les plus forts taux de pénétration par rapport à l'ensemble des exploitations. Une large part des surfaces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales est également certifiée bio, mais cette orientation est rattachée à l'otex « grandes cultures ». Les exploitations bio ont un profil qui montre leur dynamisme : en comparaison avec celles qui pratiquent des méthodes conventionnelles, leur **dimension économique** est plus souvent moyenne ou grande, le taux d'EARL

est presque deux fois plus fort, elles sont plus souvent redevables de la TVA et l'utilisation directe d'un logiciel de comptabilité ou d'internet est deux fois plus fréquente. Les exploitations bio de grande dimension économique ont souvent une orientation viticole alors que beaucoup de petites sont orientées vers les grandes cultures ; les EARL sont majoritairement orientées en viticulture, arboriculture et aviculture.

La main d'œuvre est un autre critère pour lequel les exploitations bio se différencient : en moyenne, elles mobilisent 2,3 UTA* au lieu de 1,4 en exploitation conventionnelle. Ce besoin supérieur en main d'œuvre est dû aux méthodes de l'agriculture biologique car il se vérifie pour la quasi-totalité des orientations quelle que soit la dimension économique des exploi-

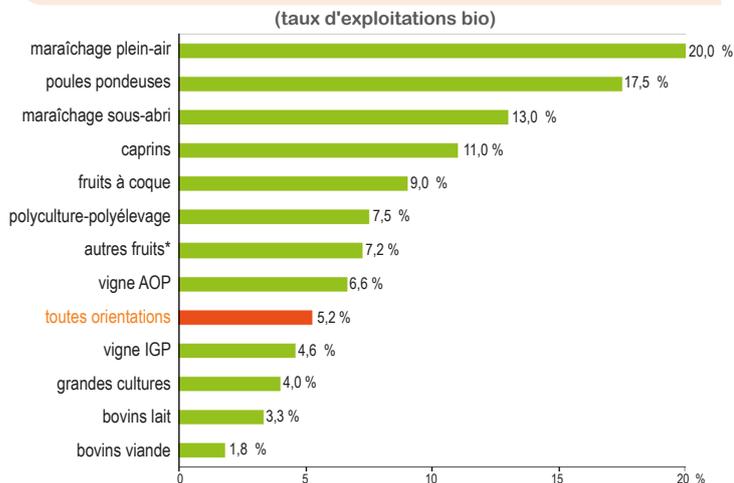
tations. Le salariat est plus important en agriculture biologique, surtout pour les emplois saisonniers.

Les chefs d'exploitation bio ont un profil spécifique

Le profil des chefs d'exploitations bio est nettement différent de celui de leurs collègues en agriculture conventionnelle : plus jeunes et d'un meilleur niveau de formation, moins souvent pluriactifs, avec une succession mieux assurée chez les quinquagénaires . En dix ans, la moyenne d'âge des chefs d'exploitations bio a cependant augmenté de 42 à 45 ans, réduisant ainsi l'écart par rapport à ceux qui ont maintenu l'agriculture conventionnelle : en 2000, ils étaient âgés de huit années de moins, dix ans plus tard cet écart n'est plus que de 6 ans.

* Voir définitions en page 4

UNE PÉNÉTRATION VARIABLE SELON LES ORIENTATIONS



*autres fruits : fruits à noyau, pépins, petits fruits

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

DES EXPLOITATIONS PLUS MODERNES

		agriculture biologique	agriculture conventionnelle
dimension économique	taux d'exploitations moyennes + grandes	72%	54%
statut juridique	- GAEC	9%	7,5%
	- EARL	14,5%	8%
gestion	- redevables de la TVA	72%	51%
	- imposées au réel (normal ou simplifié)	44%	38%
	- utilisant internet	69%	37%
	- utilisant directement un logiciel en comptabilité	35%	14%
main d'œuvre	nombre moyen UTA par exploitation	2,3	1,4
	- les salariés permanents hors famille	15%	11%
	- les salariés saisonniers	24%	14%

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le taux de femmes parmi les chefs d'exploitation, tous âges confondus, en 2010 comme en 2000, est légèrement plus faible en agriculture biologique qu'en conventionnel. Près d'un quart d'entre elles ont fait des études supérieures longues ; ce taux est seulement de 12 % chez les hommes. La moyenne d'âge des femmes chefs d'exploitation bio n'est que légèrement plus élevée que celle de leurs collègues masculins ; elles se distinguent ainsi de leurs consœurs en agriculture conventionnelle, nettement plus âgées, elles, que les hommes. En agriculture biologique, les femmes chefs d'exploitations correspondent donc plus à de vraies installations, pas à des transferts entre époux.

Les chefs d'exploitation âgés de moins de 40 ans représentent 27 % du total en agriculture biologique au lieu de 19 % en conventionnel. Leur taux de féminisation, 20 %, est nettement supérieur aux 13 % relevés en conventionnel. Ils ont un très bon niveau de formation puisque 52 % d'entre eux ont fait des études supérieures au lieu de 29 % chez les moins de 40 ans en agriculture conventionnelle ; cet écart est bien plus important si on se limite aux formations supérieures longues*, suivies par 19 % des chefs bio de moins de 40 ans et seulement 6 % en conventionnel.

Des démarches de valorisation complémentaires

En comparaison avec l'agriculture conventionnelle, les exploitations bio mettent nettement plus fréquemment en œuvre une diversification et la

			chefs d'exploitation	
			agriculture biologique	agriculture conventionnelle
âge moyen		45 ans	51 ans	
formation	aucune ou primaire	4 %	20 %	
	secondaire cycle court	33 %	47 %	
	secondaire cycle long	27 %	18 %	
	supérieur	37 %	14 %	
chefs nés avant 1960, sans successeur, qui pensent que leur exploitation va disparaître*		7 %	21 %	
pluriactivité		21 %	27 %	
féminisation		18 %	20 %	

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

vente en circuits courts.

Une activité de diversification est en place sur 43 % des exploitations bio rhônalpines ; ce taux est assez homogène sur l'ensemble des départements. La diversification consiste généralement à transformer la production (fromages, jus de fruits...). Poussant encore plus loin le rapprochement avec le consommateur, 3 % des exploitations bio se sont lancées dans la restauration. Une activité d'hébergement est en place sur 7 % des exploitations bio dont la majorité en Drôme-Ardèche, départements touristiques. Ces diversifications ont un poids économique souvent essentiel puisqu'elles permettent à 12 % des exploitations bio rhônalpines de réaliser plus des trois quarts de leur chiffre d'affaires.

Les circuits courts sont pratiqués par 58 % des exploitations bio rhônalpines ; ce taux se limite à 47 % dans la Drôme où les exploitations bio sont nombreuses. Pour la moitié d'entre elles, les circuits courts permettent de réaliser plus des trois quarts du chiffre

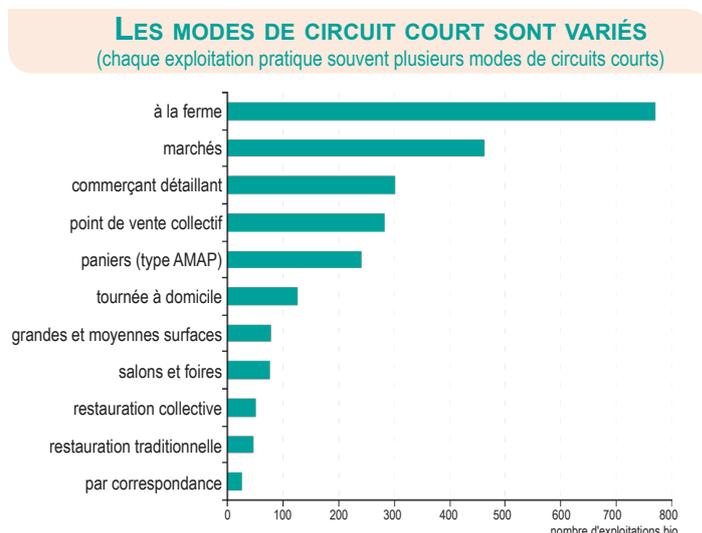
d'affaires. Comme en conventionnel, la vente à la ferme est le circuit court le plus fréquent, surtout dans la Drôme, mais les autres formes de commercialisation sont plus diversifiées. Le deuxième mode de vente directe est le traditionnel marché de détail que les exploitations bio utilisent avec une plus forte fréquence que les exploitations conventionnelles. La vente en panier, novatrice, est également proposée par un taux nettement plus élevé d'exploitations bio.

Les autres signes officiels de qualité (AOC-AOP, IGP, Label rouge), toutes productions confondues y compris le vin, engagent 34 % des exploitations bio alors que ce taux n'est que de 27 % parmi les exploitations conventionnelles. Les engagements multiples sont fréquents pour le vin puisque la quasi-totalité de la production régionale est sous signe de qualité. Parmi les exploitations produisant du vin sous signe officiel de qualité 7 % sont certifiées bio ; ce taux est de 10 % pour les fruits.

* Voir définitions en page 4

UNE BIEN MEILLEURE VALORISATION DE LA PRODUCTION		
	agriculture biologique	agriculture conventionnelle
taux d'exploitations ayant une activité de diversification	43 %	16 %
taux d'exploitations vendant en circuit court	58 %	24 %
parmi les exploitations vendant en circuits courts, taux de celles qui vendent		
. sur les marchés	39 %	31 %
. en paniers (type AMAP)	20 %	2 %
. en tournée à domicile	11 %	7 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010



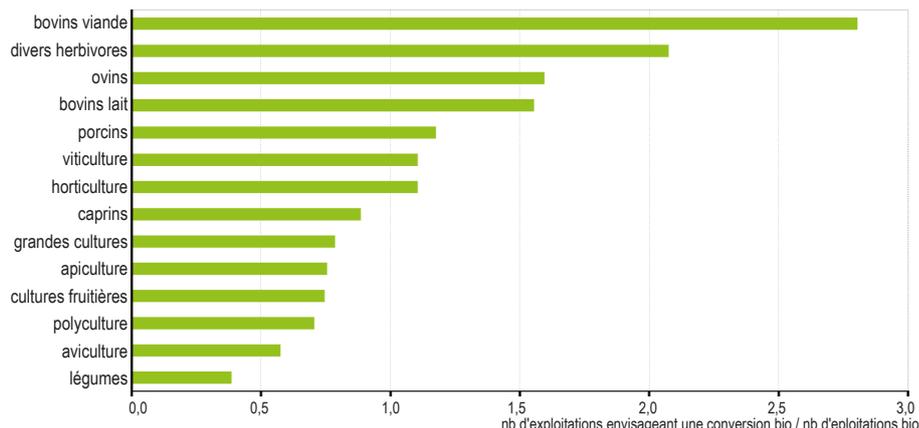
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

L'essor du bio devrait continuer

En 2010, Rhône-Alpes est la région française qui compte le plus grand nombre d'intentions de conversion puisque deux mille exploitations conventionnelles rhônalpines envisagent de se tourner vers l'agriculture biologique au cours des cinq années à venir. Elles se répartissent sur le territoire régional de façon plus homogène que les exploitations déjà certifiées. En effet, leurs productions sont souvent celles pour lesquelles la faible pénétration actuelle de l'agriculture biologique laisse entrevoir des débouchés, en viande bovine et ovine notamment. Si la viticulture bio semble attirer encore de nombreux projets de conversion, les légumes, l'aviiculture voire les fruits paraissent avoir perdu de leur attractivité.

Le profil des candidats à la conversion est intermédiaire entre agriculture biologique et conventionnelle à tous points de vue. En effet, les exploitations sur lesquelles une conversion

UN APPEL VERS L'ÉLEVAGE BIO



Clé de lecture : en bovins viande il y a 2,8 fois plus d'exploitations envisageant une conversion que d'exploitations déjà en bio.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

bio est envisagée ont une dimension économique moyenne ou grande dans 68 % des cas, les GAEC représentent 9 % d'entre elles et les EARL, 11 %. Les salariés permanents hors famille constituent 14 % de leur capacité totale de travail, et les saisonniers 17 %. Les deux tiers d'entre elles sont redevables de la TVA et 45 % sont imposées au réel. Internet est utilisé dans six cas sur dix et presque un quart em-

ploie un logiciel de comptabilité. Les chefs d'exploitation ont une moyenne d'âge de 45 ans et 26 % ont suivi une formation supérieure. Parmi ceux qui sont nés avant 1960, seuls 6 % pensent que leur exploitation va disparaître à leur cessation d'activité. Une activité de diversification est mise en œuvre sur 30 % de ces exploitations et 40 % d'entre elles commercialisent par circuits courts. ■

Méthodologie

Le recensement agricole est la seule source exploitée dans cette publication. Le nombre d'exploitations certifiées qui en résulte diffère légèrement des chiffres de l'Agence Bio dont les données collectées auprès des organismes certificateurs ont été appariées aux données du recensement agricole 2010. L'identifiant d'appariement a été saisi au moment de l'enquête de recensement. Pour autant, le nombre d'exploitations et la quantité de productions certifiées sont légèrement plus élevés dans l'édition 2011 des « Chiffres clés » de l'Agence Bio. Deux raisons principales peuvent expliquer ces différences.

- Le recensement se limite au champ des exploitants qui dépassent un seuil minimum de production et porte sur les surfaces agricoles productives, les chiffres de l'Agence Bio englobent l'ensemble des producteurs engagés et comprend l'ensemble des surfaces certifiées en agriculture biologique.

- Le recensement concerne les cultures certifiées de la campagne 2009-2010, l'Agence Bio rapporte les cultures certifiées au cours de l'année civile 2010. Or, dans un contexte de forte expansion de l'agriculture biologique depuis 2008, une observation sur une période légèrement plus récente augmente mécaniquement le nombre d'exploitations et de productions certifiées.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DÉPARTEMENTAUX

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	France
nombre d'exploitations bio	100	390	760	285	190	170	65	80	2 040	18 000
taux d'exploitations bio / ensemble des exploitations	2,5%	8,3%	11,9%	4,5%	3,3%	2,9%	2,3%	2,6%	5,2%	3,7%
nombre d'exploitations conventionnelles envisageant une conversion bio dans les 5 ans à venir	140	350	420	300	250	340	110	140	2 050	17 650
progression du nombre d'exploitations bio entre 2000 et 2010	110%	74%	92%	136%	188%	165%	106%	70%	105%	101%

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Définitions

La dimension économique des exploitations est évaluée au travers de leur production brute standard (PBS) qui permet de les classer en **petites** (PBS < 25 000 €), **moyennes** (PBS comprise entre 25 000 et 100 000 €) et **grandes** (PBS > 100 000 €). Il faut noter que ce mode de calcul de la dimension économique repose sur des moyennes régionales de rendements et de prix, sans calcul spécifique relatif à l'agriculture biologique pour laquelle ces deux données peuvent être différentes de l'agriculture conventionnelle.

UTA : Unité de Travail Annuel qui correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière.

Formation supérieure longue : ingénieur, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle universitaire...

Les activités de diversification regroupent les activités lucratives de l'exploitation autres que directement agricoles, par exemple la transformation de produits agricoles ou l'agro-tourisme. La viniculture est toutefois considérée comme une production agricole, non comme une transformation.

Circuit court : vente directe au consommateur ou avec un seul intermédiaire.